

**ÉLECTIONS 2025
A LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE
- Électeurs votant individuellement -**

**AVIS DE DÉPÔT DES LISTES
ÉLECTORALES PROVISOIRES**

Les listes électorales provisoires des électeurs devant voter à titre individuel à l'occasion des élections 2025 pour le renouvellement des membres de la chambre départementale d'agriculture peuvent être consultées par tout intéressé :

- à la mairie
- à la préfecture
- au siège de la chambre d'agriculture

Toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription.

De même, tout électeur inscrit sur une liste du département peut demander l'inscription d'une personne omise.

Ces réclamations, accompagnées des pièces justificatives, doivent être présentées, **avant le 16 octobre 2024**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à :

Préfecture de la Corrèze
Bureau de la réglementation et des élections
Commission d'établissement des listes électorales
Élections à la chambre d'agriculture
1 rue Souham – BP 250 – 19012 TULLE Cedex

Tulle, le 27 SEP. 2024

Le Préfet

